



Ma formation est prise en charge par la Région mais je ne dispose d'aucunes ressources / mon allocation de retour à l'emploi s'arrête en cours de formation, de quelles aides puis-je bénéficier ?

Réponse

La Région Normandie, via le Crous de Caen, et sous condition des revenus du foyer, peut vous attribuer une bourse régionale. (1er janvier 2019 : Crous de Normandie), Connectez-vous sur le site du CROUS pour accéder au simulateur et calculer le montant de la bourse qui peut vous être attribuée.

Lien vers site du CROUS : <http://www.crous-caen.fr/bourses/paramedicales>

Cette réponse a-t-elle été utile ?

Oui Non

Questions liées à cette réponse

Questions

[Financement de ma formation sanitaire ou sociale](#)

[> Retour à la FAQ](#)